Application du règlement national d'urbanisme

Le territoire de la commune dans laquelle se situe la ou les parcelles que vous étudiez est régi par le règlement national d'urbanisme.

Le règlement national d'urbanisme peut être consulté et téléchargé sur le site de **LEGIFRANCE** en consultant la dernière version en vigueur du Code de l'urbanisme :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do;jsessionid=3EC625D31AEA9647BC1649DC763C381F.tplgfr28s_3?idSectionTA=LEGISCTA000031212595&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=

En cas de dysfonctionnement du lien ci-dessus, vous pouvez effectuer une recherche sur les codes en vigueur du droit français sur le site de LEGIFRANCE : www.legifrance.gouv.fr

